**DECLARATION D’ACHEVEMENT DES TRAVAUX**

PERMIS DE CONSTRUIRE N° ................

Délivré le ..................................................

Suivant dossier n°.......................................

Dans un délai de 30 jours à dater de l’achèvement des travaux, la présente déclaration doit être adressée par le bénéficiaire du permis de construire au maire de la commune où la construction a été réalisée. Dès sa réception, le maire transmet cette déclaration au représentant du service en charge de l’urbanisme et de l’habitat.

Si les travaux ont été dirigés par un architecte ou exécutés sous le contrôle d’un fonctionnaire accrédité, il y a lieu de joindre à la présente demande une attestation de destination.

**Dossier N°....................**

Je soussigné(e) ..................................... ………………………déclare entièrement achevés à ce jour : ........................les travaux de : ...................................................................................

.......................................................... exécutés à : ..................................................................

qui ont fait l’objet du permis de construire n° ............... délivré le ............................................

Le ...............................................

Signature du titulaire du permis de construire